



**Formation X-RITE AND PANTONE sur
le thème de la conformité et de l'anti-
corruption**

French

Formation X-RITE AND PANTONE sur le thème de la conformité et de l'anti-corruption pour les tiers

Distributeurs, revendeurs et représentants de commerce

Message de conformité

En tant qu'entreprise du groupe Danaher, notre but est d'atteindre un haut degré d'intégrité au sein de notre entreprise et nous exigeons que nos chaînes de distribution en fassent de même. L'intégrité et le respect des lois contribuent à la réussite de l'entreprise. En respectant et en ayant une bonne connaissance des lois de tous les pays dans lesquels nous exerçons nos activités, nous nous établissons une réputation solide et nous faisons en sorte que nos activités ne soient pas interrompues par des complications d'ordre juridique ou réglementaire.

Si vous avez connaissance d'une violation d'une loi, d'une réglementation ou de nos normes de conduite, liée aux activités de X-RITE AND PANTONE, « Parlez ! ». Nos partenaires commerciaux peuvent accéder dans le monde entier à notre portail d'assistance pour le programme Intégrité & Conformité (www.danaherintegrity.com) afin de signaler des violations en ligne ou par téléphone (numéro vert). Nous vous demandons de télécharger et de lire nos normes de conduite. Veuillez consulter le site ci-dessous pour accéder à nos normes de conduite :

<http://www.danaher.com/our-culture/integrity-and-compliance>

Formation et thèmes abordés

La formation continue peut aider à renforcer le message important de conformité. En étant conscient des risques potentiels et en sachant comment les éviter, nous sommes tous gagnants.

Ces supports de formation mis à jour renforcent l'importance de la lutte contre la corruption et abordent également d'autres thèmes importants liés à la conformité. Ces supports sont destinés à fournir des indications claires et directes sur les thèmes suivants :

- (1) Anti-corruption et interdiction de toute forme de malversation ou de paiements irréguliers ;
- (2) Interdiction de vendre à des pays sous embargo et à des personnes/entités non autorisées ;
- (3) Rappel des réglementations X-RITE AND PANTONE en matière de précurseurs de drogues et de substances liquides ;

- (4) Rappel du suivi des réglementations et des procédures applicables à l'importation de nos produits ;
- (5) Autres rappels (recours à des sous-distributeurs, changements relatifs à votre entreprise, et communications que nous vous adressons).

Nous vous remercions de bien vouloir prendre le temps d'examiner ces documents et nous nous réjouissons à la perspective d'aborder, avec vous, tous ces éléments de manière plus détaillée.

X-RITE AND PANTONE

Anti-corruption et interdiction de toute forme de malversation

Il existe de nombreuses lois aux États-Unis et dans le monde qui interdisent les malversations. La politique de X-RITE AND PANTONE en matière de lutte contre la corruption aborde la question de manière plus simple. Les malversations ne sont, en aucun cas, autorisées.

- Il vous est interdit d'offrir quelque chose de valeur ou de promettre d'offrir quelque chose de valeur (même si vous n'avez pas réellement l'intention de l'offrir) à une personne dans le but d'obtenir un avantage commercial indu. Cela serait alors considéré comme un pot-de-vin.
- Les malversations n'incluent pas seulement l'argent. Elles incluent tout « paiement, cadeau et bien de valeur ». Toute offre qui vise à influencer une personne dans le but d'obtenir un avantage déloyal est interdite. Cela comprend les offres suivantes : les paiements en espèces, les biens, les services, les faveurs, les billets pour des produits de divertissement, les prêts, les dons de bienfaisance, les contributions politiques, les remises exceptionnelles, les chambres d'hôtel, les offres d'emploi, les offres attribuées aux membres de la famille, les cadeaux (aussi petits soient-ils) et tout ce qui a une valeur pour le bénéficiaire ou les proches du bénéficiaire (comme la famille, les amis et les collègues de travail).
- Cette réglementation interdisant les malversations ou les paiements irréguliers s'applique aux fonctionnaires du gouvernement ou aux parties privées/entreprises privées.
- Toute forme de malversation « indirecte » est également interdite. En d'autres termes, personne ne peut effectuer de paiement en votre nom.

Les vendeurs X-RITE AND PANTONE (distributeurs, revendeurs, représentants ou agents de commerce) soupçonnés de se livrer à des paiements irréguliers ou à des malversations devront faire face à de sérieuses sanctions de la part de X-RITE AND PANTONE, notamment un licenciement immédiat, et pourront être exposés à des poursuites pénales et à d'autres sanctions civiles et pénales.

Exemples simples
<ul style="list-style-type: none">▪ Votre vendeur n'a pas le droit de vous proposer des billets pour un événement sportif dans le but de remporter une négociation commerciale.▪ Votre employé n'a pas le droit d'offrir de cadeau à un fonctionnaire du gouvernement pour tenter de remporter un marché public ou d'obtenir un traitement préférentiel pour les licences d'importation.▪ Vous ne pouvez pas accepter un acompte de 10 % du prix d'achat de la part d'un utilisateur final afin que cet utilisateur final puisse vous acheter l'équipement (« pot-de-vin »).

Cadeaux/dépenses légaux

Offrir des cadeaux n'est pas encouragé. Nous voulons que nos distributeurs, revendeurs et agents commerciaux soient concurrentiels sur la base de leur expérience en matière de ventes et de service et sur la base de nos produits X-RITE AND PANTONE.

Toutefois, si la législation locale et vos propres politiques d'entreprise l'autorisent, des petits cadeaux (par exemple, des articles arborant le logo de l'entreprise) ou des divertissements d'une nature raisonnable qui ne sont pas conçus dans le but d'influencer toute transaction commerciale peuvent être autorisés uniquement aux clients du secteur privé.

Des petits cadeaux (par exemple, des articles arborant le logo de l'entreprise) ou des produits de divertissement (tels qu'un repas d'affaire d'un montant réduit) qui ne sont pas conçus dans le but d'influencer une transaction peuvent être autorisés dans les cas suivants :

- Le cadeau/produit de divertissement est de faible valeur ;
- Le cadeau/produit de divertissement est une pratique courante dans votre branche d'activité ou votre secteur ;
- Le cadeau/produit de divertissement est conforme au droit local ; et
- Le cadeau/produit de divertissement est offert et accepté sans aucune entente expresse ou implicite que le bénéficiaire lui est redevable en quoi que ce soit.

Veillez noter que : Ce qui peut ressembler à un cadeau à une personne peut être considéré comme un pot-de-vin par une autre personne. En cas de doute, aucun cadeau ne doit être offert.

Que dois-je faire si j'ai l'impression qu'on me demande d'effectuer un paiement irrégulier ?

Si vous n'êtes pas certain que l'on vous demande d'effectuer un paiement irrégulier, vous ne devez **pas** effectuer ce paiement. Vous devez plutôt :

- Être poli mais ferme : Expliquez que la politique de l'entreprise ne permet pas ce paiement.
- Expliquez que vous aurez des ennuis et que vous perdrez immédiatement votre emploi.
- Spécifiez que la politique de votre entreprise exige que tous les paiements/frais soient détaillés et enregistrés en expliquant toutes les modalités de paiement, notamment le nom et tous autres détails d'identification pour lesquels les paiements sont effectués.
- Soyez prêt à rejeter les solutions alternatives apportées par le demandeur, telles que le versement de la somme d'une autre manière (par exemple, des frais imprécis sur une facture ou un paiement à un tiers). Rejetez poliment et fermement toutes ces alternatives.

Si vous rencontrez un problème, nous vous invitons à en discuter avec vos contacts X-RITE AND PANTONE. Si nécessaire, ceux-ci redirigeront vos questions vers l'équipe juridique de X-RITE AND PANTONE.

**Réglementations en matière d'importation/d'exportation : Interdiction
concernant les expéditions de marchandises
à des pays sous embargo et des personnes non autorisées**

Ces indications sont données afin d'expliquer les contrôles à l'exportation et les sanctions que X-RITE AND PANTONE est tenu de suivre et que vous devez obligatoirement suivre. Le non-respect de ces réglementations pourrait exposer votre entreprise à des sanctions civiles et pénales et entraîner votre licenciement immédiat. Assurez-vous que tous vos vendeurs, vos employés affectés au transport ou vos employés concernés soient informés de ces restrictions.

X-RITE AND PANTONE et les entreprises X-RITE AND PANTONE apparentées font partie de Danaher Corporation, une entreprise américaine. Les entreprises X-RITE AND PANTONE sont tenues de se conformer à un certain nombre de réglementations américaines qui contrôlent le transfert, l'exportation, la réexportation ou l'élimination de tout produit ou toute donnée technique.

Restrictions applicables par pays

X-RITE AND PANTONE n'a pas le droit de vendre à une personne lorsqu'il sait, devrait savoir ou soupçonne que les marchandises seront expédiées à l'un des pays suivants :

- Cuba
- Iran
- Corée du Nord
- Soudan
- Syrie

L'embargo est mis en place pour tous les segments de marché de ces pays. (Même s'il y avait certaines exceptions légitimes pour les ventes dans certains pays, un permis et une autorisation délivrés par le gouvernement américain sont requis.)

Restrictions liées aux personnes/à la clientèle

De nombreux pays, dont les États-Unis, ont également mis en place des réglementations interdisant la vente à certaines personnes ou entreprises non autorisées ou sanctionnées (quel que soit le pays où elles se trouvent). Vous devez vous assurer de bien respecter les réglementations en vigueur dans votre pays, ainsi qu'à tout le moins, les listes de sanctions des États-Unis et de l'Union européenne. Les liens sont disponibles ci-dessous.

États-Unis – liste consolidée http://export.gov/ecr/eg_main_023148.asp	Union européenne – liste consolidée http://eeas.europa.eu/cfsp/sanctions/consol-list_en.htm
--	--

Pratiques recommandées aux vendeurs afin de se protéger contre la réexportation ou les reventes irrégulières

Vous devez mettre en place des procédures afin de vous assurer que les entités auxquelles vous vendez ne vendent pas des produits X-RITE AND PANTONE aux pays sous embargo (« réexportation » de biens à des pays sous embargo).

Vous devriez mettre en place un processus standard pour demander, avant d'accepter une commande, la destination finale du produit. Si le pays est un pays sous embargo, vous ne devez pas réaliser la vente. Vous devez également protéger les noms de vos clients contre les listes de sanctions mentionnées à la page précédente.

En outre, vous devez être à l'affût des « signes avant-coureurs » – en d'autres termes, les situations où les circonstances laissent présager une vente à un pays sous embargo ou à une entreprise ou une personne non autorisée. Si vous reconnaissez des « signes avant-coureurs » et si vous ne pouvez pas obtenir l'assurance que la vente n'est pas destinée à un pays sous embargo, vous devez **refuser** la commande. Ces « signes avant-coureurs » incluent :

- Le client ou l'acheteur est réticent à l'idée de fournir des informations sur l'utilisation finale ou la destination finale de l'article.
- Les fonctions du produit ne correspondent pas au secteur d'activités de l'acheteur ou au pays dans lequel le produit sera expédié.
- L'article commandé est incompatible avec le niveau technique du pays dans lequel il est expédié.
- Le client est prêt à payer en espèces pour un article très coûteux alors que les conditions générales de vente exigeraient, en temps normal, un financement.
- Le client a peu, voire aucune expérience dans le milieu des affaires.
- Le client n'est pas familier avec les caractéristiques de fonctionnement du produit, mais veut quand même le produit.
- L'installation de routine, la formation ou les services de maintenance sont refusés par le client.
- Les délais de livraison sont vagues ou les livraisons sont prévues vers des destinations isolées.
- Une entreprise de transport de fret est répertoriée comme destination finale du produit.
- La route maritime est anormale pour le produit et la destination.
- L'acheteur est évasif et surtout peu clair lorsqu'on lui demande si le produit acheté est destiné à l'usage domestique, l'exportation ou la réexportation.

Réglementations et procédures applicables aux produits autorisations, certifications, enregistrements & étiquetage

De nombreux pays ont des réglementations et des procédures relatives à la sécurité, à l'efficacité, à l'impact environnemental et à l'interférence électromagnétique des produits vendus dans ces pays. Ces exigences peuvent changer fréquemment et les autorités douanières peuvent retenir en douane et saisir un produit non conforme même si vous ignorez l'existence de cette réglementation ou de cette procédure.

Les exigences applicables aux produits peuvent inclure :

- Une autorisation préalable : Une exigence qu'un produit soit testé par un organisme gouvernemental ou par un organisme de contrôle agréé, afin de garantir la conformité à une norme définie ou à une exigence en matière d'étiquetage.
- Une certification : Une exigence qu'un produit importé soit accompagné d'une certification attestant que le produit est conforme à des normes définies.
- Un enregistrement : Certains pays exigent qu'une entité locale soit enregistrée auprès du gouvernement avant que certains produits puissent être importés.
- Un étiquetage : Certains pays ont des exigences spéciales en matière d'étiquetage qui peuvent inclure des marques spéciales ou le pays d'origine. Il peut être également exigé que l'étiquette soit rédigée dans une(des) langue(s) particulière(s).

Nous vous recommandons de surveiller fréquemment les réglementations et procédures applicables aux produits pour comprendre quelles sont les exigences applicables avant de passer une commande, afin d'éviter que vos autorités douanières ne retiennent en douane et ne saisissent les produits importés.

Que faire ?

1. Assurez-vous de comprendre les exigences actuelles dans votre pays pour les produits que vous importez. Nous vous recommandons les sources d'information générales suivantes qui peuvent vous aider à comprendre les exigences applicables aux produits que vous importez :
 - Les organisations professionnelles locales ou les Chambres de commerce
 - Votre courtier en douanes ou votre avocat
 - Le système de gestion des renseignements sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation Mondiale du Commerce. Choisissez votre pays dans la rubrique "membre notifiant" et triez les résultats à l'aide de la rubrique "date de distribution".

<http://tbtims.wto.org/web/pages/search/notification/BasicSearch.aspx>

2. Suivez les changements des réglementations et procédures

3. Veuillez informer votre contact X-RITE AND PANTONE si vous identifiez une réglementation ou une procédure applicable aux produits X-RITE AND PANTONE pour laquelle vous avez besoin de l'aide de X-RITE AND PANTONE afin de respecter l'exigence. Veuillez inclure une copie de la réglementation ou de la procédure lorsque vous contactez votre contact X-RITE AND PANTONE. X-RITE AND PANTONE examinera l'exigence et fournira une assistance dans la mesure du possible. Veuillez noter que les réglementations ou procédures qui ne sont pas prises en compte par le statut de conformité actuel d'un produit peuvent entraîner des coûts supplémentaires afin de mettre le produit en conformité.

Sous-distributeurs, détaillants, agents de commerce ou revendeurs

Le contrat que nous avons conclu avec vous restreint votre capacité de désigner des sous-distributeurs, des détaillants, des agents de commerce ou des revendeurs sans notre consentement écrit. Veuillez contacter votre contact X-RITE AND PANTONE si vous envisagez de recourir à un tiers afin de vendre nos produits ou de fournir des services les concernant. Veuillez fournir à votre contact X-RITE AND PANTONE le nom, l'adresse et le(s) propriétaire(s) du tiers auquel vous envisagez d'avoir recours.

Changements de dénomination sociale, de propriétaire, d'adresse, de coordonnées bancaires & de numéros d'identification fiscale/TVA

Nous vous prions de bien vouloir signaler rapidement à votre contact X-RITE AND PANTONE tous vos changements de dénomination sociale, de propriétaire, d'adresse, de coordonnées bancaires ou de numéros d'identification fiscale/TVA. Ces informations sont utilisées afin de mettre à jour les systèmes de notre société et nos dossiers de conformité.

Communications que nous vous adressons par e-mail

Nos collaborateurs ne communiqueront avec vous qu'en utilisant une adresse e-mail X-RITE AND PANTONE officielle se terminant par « xrite.com or pantone.com ». Les collaborateurs ne devraient pas communiquer avec vous à partir de leur adresse e-mail personnelle. Si vous recevez un e-mail censé émaner d'un collaborateur X-RITE AND PANTONE et qui provient d'une adresse e-mail non officielle, veuillez appeler le collaborateur ou votre contact X-RITE AND PANTONE afin de confirmer le contenu du courriel.